

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Projet d'abrogation du plan d'alignement de la rue des Acacias**

**Projet de rétrocession de la voirie des lotissements : Rue des Marjolaines ; Allée des Marjolaines, Allée César**

**Projet de création d'un plan d'alignement en lien avec la rétrocession de la voirie Allée des Marjolaines**

## Objet de l'enquête

En exécution de l'arrêté du 29 juillet 2026 de Monsieur le Maire de la Commune de Trouy, il sera procédé à une enquête publique groupée sur le territoire de la commune de Trouy, en vue de l'abrogation du plan d'alignement de la rue des Acacias, de la rétrocession de la voirie des lotissements sises Rue des Marjolaines ; Allée des Marjolaines, Allée César et de la création d'un plan d'alignement en lien avec la rétrocession de la voirie Allée des Marjolaines, pendant une durée de 19 jours, consécutifs :

**Du jeudi 24 septembre au lundi 12 octobre 2026 inclus**

Les projets de rétrocession sont principalement motivés par la volonté de régulariser des situations anciennes dont les procédures de rétrocession n'ont pas été menées à leur terme. Le projet d'abrogation de l'alignement de la rue des acacias est principalement motivé par l'ancienneté de ce plan et son avancement suffisant pour les futurs projets.

## Consultation du dossier, observations et propositions du public

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'Hôtel de Ville de Trouy :

**Hôtel de Ville  
12, route de la Chapelle  
18570 TROUY**

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la ville de Trouy, à l'adresse suivante : <https://villedetrouy.fr/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête. Le public pourra également adresser ses observations, propositions ou contre-propositions écrites au commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Hôtel de Ville de Trouy – A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur**

**12, route de la Chapelle – 18570 TROUY**

## Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Trouy, à l'adresse ci-dessus mentionnée pour recevoir ses observations écrites ou orales, les jours suivants :

**Le jeudi 24 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 / Le lundi 12 octobre 2026 de 16h00 à 18h00**

## Conclusions et avis du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un (1) mois pour transmettre à Monsieur le Maire de Trouy le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

A réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la Ville de Trouy délibèrera sur les rétrocessions des voies concernées et les deux plans d'alignements dans un délai de quatre (4) mois.